

**PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS HANDICAPES  
 date limite : **dès la fin du séjour ou avant 1 an**

**PRESTATION ACADEMIQUE**

DEMANDE D'AIDE COMPLEMENTAIRE AUX VACANCES QF ≤ 14 500 €  
 date limite : **30 septembre 2022**

**Tout dossier parvenu au rectorat incomplet ou après cette date limite sera refusé (cachet de la poste faisant foi)**

TEL : 03 83 86 22 17 **dépt 54-57** Courriel : ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr TEL : 03 83 86 22 47 **dépt 55-88**

Cette aide est accordée aux personnes remplissant les conditions requises, **dans la limite des crédits disponibles**

N° de sécurité sociale : / / / / / / / / /

NOM et Prénom du demandeur \_\_\_\_\_

NOM de famille (naissance) \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Boîte mail : \_\_\_\_\_ ☎ personnel : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ ☎ professionnel : \_\_\_\_\_

Boîte mail professionnelle pour les actifs : \_\_\_\_\_

Lieu et adresse d'exercice y compris retraité(e) : \_\_\_\_\_

Préciser si vous êtes : (1) PUBLIC - PRIVE temps plein- temps partiel \_\_\_\_\_% date : \_\_\_\_\_

Titulaire/stagiaire -  auxiliaire/contractuel -  AESH -  retraité(e) -  Agent jeunesse et sports

NOM et Prénom du conjoint : \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Profession du conjoint : \_\_\_\_\_

*Situation de famille (1)*

Célibataire – vie maritale – pacsé(e) – marié(e) – séparé(e) – divorcé(e) – veuf(ve)

Si changement de situation, préciser la date : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge au moment de la demande :

Composition du foyer :

Dans le tableau suivant, inscrire les noms, prénoms et dates de naissance de toutes les personnes (conjoint, enfants) composant le foyer, autres que le demandeur

NOM - Prénom - Date de naissance	NOM - Prénom - Date de naissance

(1) rayer la mention inutile

Académie de NANCY-METZ – DPAE/3 – service Action Sociale – CO 30013 – 54035 NANCY CEDEX

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal).  
L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

**ATTENTION**

TOUS LES SEJOURS NE DONNENT PAS DROIT AUX DEUX AIDES  
voir la plaquette ou consulter le site

**ENFANT(S) HANDICAPE(S) AYANT PARTICIPE A UN SEJOUR**

**\*ASIA : un montant minimal de 10 € par séjour et par enfant restera à la charge des familles**

**Mode de séjour (utiliser les abréviations)**

<b>CV</b>	Colonie de vacances	<b>GF</b>	Gîtes de France	<b>C</b>	Camping	<b>SE</b>	Séjour éducatif
<b>CLSH</b>	Centre de loisirs sans hébergement	<b>MFV</b>	Maison familiale de vacances	<b>L</b>	Location	<b>SL</b>	Séjour linguistique

NOM -Prénom	Date de naissance	Mode de séjour	Date et lieu de séjour	Montant du séjour	Partie réservée à l'administration		
					PIM	Forfait*	ASIA
						- 10 €	
						- 10 €	
						- 10 €	
						- 10 €	
						- 10 €	
						- 10 €	
						- 10 €	
						- 10 €	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. A

le ,

Signature

ACADEMIE DE NANCY-METZ – DPAE/3 – service action sociale – CO 30013 – 54035 NANCY CEDEX

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

## CERTIFICAT DE PRESENCE

### PARTIE A COMPLETER PAR LE RESPONSABLE DU CENTRE OU DU SEJOUR

(pour les séjours éducatifs, à faire compléter par la mairie ou l'enseignant)

Je soussigné(e) : .....  
responsable

<input type="checkbox"/> de la colonie de vacances ou du camp	<input type="checkbox"/> du centre de loisirs	<input type="checkbox"/> camping
<input type="checkbox"/> du séjour éducatif	<input type="checkbox"/> du séjour linguistique	<input type="checkbox"/> location (3)
<input type="checkbox"/> du gîte de France	<input type="checkbox"/> de la maison familiale	

intitulé du centre d'accueil : .....

certifie que l'enfant : NOM : ..... Prénom : .....

date de naissance : .....

a séjourné dans mon établissement ou centre :

du : ..... au ..... soit ..... jours

pension complète (1)                      ½ pension (1)                      sans pension (1)

..... journées complètes à ..... €                      ..... 1/2 journée(s) à ..... €

Montant total du séjour : ..... €

Déductions CAF : ..... €

Autres déductions : ..... €

**MONTANT PAYE PAR LA FAMILLE :** ..... €

numéro d'enregistrement du séjour ou numéro d'habilitation délivré par jeunesse et sports (obligatoire)

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

signature du responsable du séjour

cachet du centre d'accueil  
(établissement scolaire ou mairie pour les séjours éducatifs)

(1) rayer la mention inutile    (2) pour les gîtes de France, joindre une attestation délivrée par le relais départemental    (3) si n° de SIRET

### ATTESTATION AUTO ENTREPRENEUR OU EMPLOYEUR DU CONJOINT (hors éducation nationale dans la même académie)

Je soussigné.e : .....

Société (1)

Etablissement (1)

Administration (1)

certifie que M. – Mme .....  
demeurant à : .....

a bénéficié d'une participation d'un montant de : ..... €

n'a pas bénéficié d'aide pour le séjour de son enfant.

En foi de quoi, je lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A ....., le .....

Signature

cachet de l'entreprise

### PARTIE A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné.e : .....

né.e le : .....

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document.

A ....., le .....

signature du demandeur

## PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT



**NOUVEAU : Les prestations interministérielles ne sont pas cumulables avec les prestations académiques sauf pour les séjours éducatifs et linguistiques**

**Attention** le dossier complet doit être réceptionné avant la date indiquée sur le dossier pour la prestation interministérielle la demande est rétroactive pendant un an, de date à date (date de réception du dossier)

### BENEFICIAIRES DE L'ACTION SOCIALE

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État ;
  - ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, AESH (ex AVS-I), enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
  - ▶ pour les non titulaires, une PIM ne peut-être allouée que dans le cadre d'un contrat supérieur ou égal à 10 mois, les AED et AVS-CO rémunérés par les EPLE sous contrat supérieur ou égal à 6 mois ne peuvent bénéficier d'une PIM ;
  - ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État ;
  - ▶ les assistants d'éducation (AED) et les auxiliaires de vie scolaire ayant une mission collective (AVS-co) recrutés et rémunérés par les EPLE sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
  - ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz ;
  - ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz ;
- (Intégration à l'UL : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016)*
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale) ;
  - ▶ les apprentis de la fonction publique Etat.

### AVEC LA 1ERE DEMANDE DE L'ANNEE CIVILE (tous dossiers confondus)

Ne pas oublier de signer et merci de vérifier les pièces avant l'envoi

- une enveloppe à votre adresse actuelle
- un relevé d'identité bancaire mentionnant votre adresse actualisée, lisible et non déchiré correspondant à celui du bulletin de paye
- photocopie complète de(s) (l')avis d'imposition de **2021 (revenus 2020) pour toute l'année civile**  
En cas de vie maritale joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints
- pour les non-titulaires : copie de l'arrêté de nomination et du contrat de travail (couvrant la période de l'année scolaire du séjour)
- toutes pièces prouvant un changement de situation depuis le **31.12.2020**
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation (extrait relatif à la garde des enfants)
- photocopie du dernier bulletin de salaire (ou pension) du demandeur et du conjoint
- copie de la notification de l'AAEH, de l'AAH ou de la carte d'invalidité
- copie du livret de famille
- pour les apprentis : le contrat d'apprentissage

### A CHAQUE DEMANDE

- la demande de prestation interministérielle et/ou de prestation académique
- le tableau
- le certificat d'assiduité pour les apprentis
- original** du certificat de présence signé et complété (1 par enfant et par séjour)  
**pour les camping, locations, maisons familiales et gîtes de France, l'original de la facture, aux nom et prénom du demandeur, lisible, détaillée non déchirée, comportant le n° de SIRET, listant le nombre de participants au séjour**

Mode de calcul du quotient familial : Revenu Brut Global (ou revenu mondial)  
nombre de parts fiscales

Date limite de dépôt du dossier pour la prestation académique : **le 30 septembre 2022**

Feuillet à conserver par le demandeur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).